

Pour accéder au menu complet USCRI du Système Bancaire du Futur, prière de visiter le site Web : www.refugees.org

CHOISIR LES MEILLEURS SERVICES

Poser les questions suivantes quand vous décidez d'utiliser le système bancaire électronique:

1. Est-ce que je devrai payer des commissions supplémentaires pour utiliser le distributeur automatique de billets (ATM) ?
2. Quelle est la commission à payer pour utiliser un distributeur automatique de billets (ATM) qui n'appartient pas à ma banque ?
3. Est-ce que ma banque offre un service bancaire électronique gratuit ?

PROCHAINEMENT

Bientôt, vous serez en mesure de rembourser votre prêt OIM électroniquement. Vous économiserez de l'argent au lieu d'acheter un mandat bancaire. Prière de visiter : www.refugees.org.



USCRI

1717 Massachusetts Ave, NW #200
Washington DC, 20036
Phone 202.797.2105
Fax 202.347.7177

USCRI

**LE SYSTÈME BANCAIRE
DU FUTUR**

*Le Système Bancaire
Electronique*

LE SYSTEME BANCAIRE DU FUTUR

QU'EST-CE QUE LE SYSTEME BANCAIRE ELECTRONIQUE ?

Le système bancaire électronique est le mouvement d'argent électronique. Le système bancaire électronique est aussi connu sous le nom de « transfert de fonds électroniques » (TFE.)

Les ordinateurs et la technologie électronique sont utilisés comme un substitut aux chèques et aux autres transactions faites sur papier. Les « TFE » ont été introduits par des éléments tels que cartes ou codes qui vous permettent ou à ceux qui sont autorisés d'avoir accès à votre compte.

Le système bancaire électronique peut cependant créer de la confusion parce que vous ne voyez pas l'argent.

EST-CE QUE MES TRANSACTIONS SONT PROTEGEES ?

Oui. La Loi sur le Transfert Electronique de Fonds (1978) est une loi qui protège les clients qui utilisent quel que soit le système bancaire électronique de toute perte d'argent.

EST-CE QUE MON IDENTITE EST PROTEGEE ?

Oui. Vous aurez besoin d'une Note d'Information au Public ou NIP.

POURQUOI DEVRAIS-JE UTILISER LE SYSTEME BANCAIRE ELECTRONIQUE ?

Il se peut que soyez déjà un utilisateur du système bancaire électronique.

- Vous pouvez économiser de l'argent au lieu de tirer de l'argent comptant de vos chèques.
- Vous aurez accès à votre argent immédiatement.
- Vous pouvez recevoir des informations comme la balance de votre compte immédiatement.
- Vous n'aurez pas à apporter avec vous de fortes sommes d'argent liquide.

Garder vos numéros de NIP en lieu sûr et en privé ! Vous ne devez pas communiquer vos numéros de NIP à quiconque, sauf aux personnes de confiance qui peuvent avoir accès à votre compte.

SORTES DE SYSTEME BANCAIRE ELECTRONIQUE

Distributeur Automatique de Billets (ATM) : Un ATM est un appareil qui vous permet de faire des transactions bancaires. Vous pouvez tirer de l'argent liquide d'un ATM ou bien faire un dépôt d'argent.

Dépôt Direct : Vous pouvez avoir votre chèque de salaire déposé de manière électronique sur votre compte courant ou votre compte d'épargne. Au lieu de recevoir un chèque de salaire, vous recevrez une note de paiement.

Carte de Débit : Les cartes de débit remplacent l'argent liquide et les chèques. Une carte de débit peut être utilisée pour faire un achat. Ces cartes sont liées à votre compte courant. Une carte de débit peut être la même carte que votre carte ATM.

Système Bancaire Electronique : Vous pouvez payer vos factures via Internet et avoir accès à votre compte 24 heures sur 24.

Cartes de Réserve de Valeur (cartes payées à l'avance) : Une carte payée à l'avance a une valeur bien spécifique. Vous ne pouvez pas dépenser plus que sa valeur nominale. Quelques prestations offertes par le gouvernement sont payées aux

moyens de ces cartes payées à l'avance (Transfert de Prestations Electroniques, TPE.) La plupart des programmes offrant des coupons de nourriture sont fournis aux moyens de TPE.

Soyez Prudents ! Ne faites pas de retrait d'un montant d'argent au-delà de ce que vous avez sur votre compte bancaire ! Vous aurez à payer des frais sur votre compte à découvert. Les frais sur les découverts peuvent coûter très cher. Les transferts d'argent peuvent prendre du temps. La balance de votre compte bancaire peut indiquer que vous avez plus d'argent sur votre compte que vous n'en avez actuellement.

CE QUI EST IMPORTANT DE SAVOIR

- Garder confidentiel votre NIP.
- Lorsque vous créez votre NIP, évitez d'utiliser des nombres comme votre date de naissance.
- N'écrivez jamais votre NIP sur votre DAB ou votre carte de débit.
- Le service de dépôt de votre chèque de salaire directement sur votre compte bancaire est gratuit.
- Gardez un dossier de toutes vos transactions, et vérifiez vos états de comptes bancaires mensuels.
- Si vous perdez votre carte de débit, contactez votre banque immédiatement. Votre argent vous sera remboursé.